

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5544

commune (s) : Bron

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire à l'angle du boulevard Pinel et de l'avenue Franklin Roosevelt**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Société immobilière et de réalisations (SIER), propriétaire d'un immeuble 129, boulevard Pinel à Bron, a sollicité la Communauté urbaine pour acquérir un délaissé de voirie situé au droit de sa propriété, à l'angle du boulevard Pinel et de l'avenue Franklin Roosevelt à Bron.

Suivant sa décision en date du 9 février 2004, le Bureau a autorisé la SIER à déposer un permis de construire dans le cadre de la surélévation de l'immeuble de bureaux qu'elle occupe 129, boulevard Pinel.

Ce permis de construire a tenu compte, dans le calcul des droits à construire, de la cession par la Communauté urbaine de la parcelle de 526 mètres carrés qui est l'objet de la demande.

Préalablement à la cession, il convient de procéder au déclassement de cette partie du domaine public, déjà désaffectée.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

Cette parcelle, qui est régulièrement squattée, est grevée de servitudes de réseaux que l'acquéreur s'engage à supporter.

Aux termes du compromis signé par la SIER, elle serait cédée au prix de 40 € le mètre carré, admis par les services fiscaux.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire à l'angle du boulevard Pinel et de l'avenue Franklin Roosevelt à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique concernant la cession à la Société immobilière et de réalisations (SIER) du bien en cause, au prix de 40 € le mètre carré.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,